

Au conseil communal de Crissier
Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°43/2011-2016

**Doublement des surfaces d'accueil petite enfance –
Aménagement de locaux**

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N°43/2011-2016 s'est réunie le jeudi 3 octobre à 19h30 à la salle polyvalente du centre socioculturel de Pré-Fontaine 60.

Composition de la commission :

Mme	Caroline Albiker Pochon	CDC	Membre
Mme	Arlette Regamey	CDC	Membre
M.	Anton Zysset	CDC	Membre
M.	Jacques-Edouard Germond	ROLC	Membre
Mme	Angela Scholler	ROLC	Membre
Mme	Sophie Rodari	PS	Membre
Mme	Sophie Noirat Chadrin	ROLC	Présidente-rapporteuse

M. Serge Veillard CDC et Mme Carmen Garofano ROLC sont excusés.

Egalement présent :

Madame Michelle Beaud, Conseillère municipale, Monsieur Nicolas Le Goff, Chef du service des bâtiments, et Monsieur Nicolas Pfister, Chef du service jeunesse.

La commission les remercie pour les compléments d'informations et le temps accordé à répondre à nos questions.

Préambule :

Le présent préavis fait suite au postulat déposé par madame Sophie Rodari (PS). Il fait surtout suite à une demande croissante des contribuables de la commune ne trouvant pas de solution d'accueil pour leurs enfants et ayant manifesté à plusieurs reprises leur besoin. Actuellement 27 places à temps plein manquent mettant une cinquantaine de familles dans une position difficile. La démographie de notre commune visant à augmenter, il est donc nécessaire et urgent d'agir.

Discussion :

Avant d'entrer dans les discussions la commission a demandé un éclaircissement sur tous les diminutifs et les différentes entités cités dans le préavis :

SPJ : Service de Protection de la Jeunesse

FAJE : Fondation Accueil de Jour des Enfants

La garderie des P'tits Mômes (pré-Fontaine 27) :

Se compose de :

5 places Bébés (nursérie) 3 à 18 mois

7 places Trotteurs 18 à 30 mois

10 places Moyens 30 à 48 mois

Total de 22 selon les normes du SPJ

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecolier (pré-Fontaine 60-62)

24 places pour les enfants de 1^{er} et 2^{ème} primaire (4 à 6 ans)

CVE : Centre de Vie Infantile

Englobe actuellement les P'tits Mômes, l'UAPE et le Jardin d'enfant.

Jardin d'enfant (pré-Fontaine 60-62)

15 places (max 3x ½ jour / enfant) de 2,5 à 4 ans

LAJE : Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants

ETP : Emploi à Temps Plein

Le postulat ne modifiera en rien le fonctionnement des structures actuelles, mais l'application de la LEO nécessite une réorganisation administrative. C'est pour cela que l'UAPE rejoindra l'APEMS sous la même direction.

Système des réseaux (LAJE)

Il faut savoir que les structures d'accueil d'enfants de Crissier se trouvent dans le même réseau que celles de Renens, ce qui permet aux parents de Crissier de placer leurs enfants à Renens, mais cela implique que si un enfant est placé à Renens, notre commune paye à celle-ci les frais de ce placement. Cela n'a donc pas d'avantage pour la commune de Crissier. La LAJE en outre ne permet pas aux parents de Crissier de placer leurs enfants à Ecublens, Bussigny ou autre, car ces communes font parties d'un réseau différent.

Quelques chiffres à connaître

Une place d'accueil coûte environ 30'000.- par année, les parents payent en moyenne 13'500.- (45%) la commune paye entre 10'000 et 12'000 (38%) et les 17% restant sont les subventions cantonales assurées par la FAJE. La FAJE contribue en s'acquittant du 22% des salaires des éducatrices (inclus la directrice).

Le taux de place d'accueil à Crissier est actuellement de 6.5% pour une moyenne régionale de 17.6%. Ce que vise Crissier est de monter ce taux à 12%.

Il n'y a pas de chiffres officiels mais on estimerait une rentrée dans les caisses de la commune de 100'000 d'impôt sur le revenu accessoire (2^{ème} revenue) des familles plaçant leurs enfants.

Travaux

Il est important de rappeler qu'une somme non négligeable du budget vient de la mise aux normes des locaux demandée par l'ECA. En effet ceux-ci datent et les normes de sécurité ayant évoluées, plusieurs travaux sont nécessaires en vue de la réhabilitation des locaux. Ceci, ne concerne pas le placement d'enfants dans ces locaux, mais les normes appliquées à toute construction.

Une autre partie du budget vient de la rénovation de la garderie existante. Qui est déjà budgétée par la commune dans le cas du refus de ce préavis.

De plus la commission a pu se rendre compte que tous les travaux et achats mis au budget sont nécessaires et clairement justifiables. Les membres de la commission ont reçu des plans détaillés avec le planning des travaux. Ces plans sont consultables auprès des membres de la commission.

La commission doit relever que la directrice des P'tits Mômes et les éducatrices ont participé à la création de ce nouvel espace.

Les travaux et aménagements ont été pensés pour une évolution vers 66 places d'accueil. Le passage de 44 à 66 serait alors rapide à mettre en place et demanderait peu de modifications.

Une question reste posée, doit-on rénover le parquet actuel, de bonne facture mais usé par le temps, par un linoléum. L'avis de la commission se porte sur la rénovation du parquet qui donne à l'endroit un aspect plus chaleureux et qui est compatible avec la garde d'enfant.

La commission s'est penchée sur une participation des entreprises de la commune au frais du CVE, leur permettant une priorité pour leurs employés dans l'attribution des places. Mais ces entreprises payant déjà 0,8% de la masse salariale à LAFAG, il est difficile de demander une contribution supplémentaire. De plus, selon la loi, Crissier ne peut pas avantager un enfant habitant hors du réseau.

L'avis de la commission :

La commission tient à dire qu'elle trouve le projet bien pensé. Les 22 places sont un minimum, comparées aux 27 places à temps plein en liste d'attente, mais le projet est tourné vers l'avenir et permettra dans un délai respectable de corriger, si besoin, à 44 places supplémentaires. La seule remarque qui serait à faire est le manque de proximité avec le haut du village.

Le besoin de place de garde pour enfants est présent et il est nécessaire d'y répondre, car le manque de place ne diminue pas le besoin mais crée des solutions alternatives qui ne sont pas toujours dans la légalité ou qui ne sont pas acceptables sur du long terme.

Recommandation de la commission :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N°43/2011-2016, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 4 octobre 2013
Noirat Chadrin Sophie
Présidente-rapporteuse

